

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASES 103 G Signature d'un protocole d'accord en vue de la résiliation anticipée du bail commercial des locaux sis, 173-179 rue du Chevaleret (13e). Montant : 89.209 euros en dépense.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose de signer un protocole d'accord en vue de la résiliation anticipée du bail commercial des locaux sis, 173-179 rue du Chevaleret (13^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société FONCIERE DU CHEVALERET pour la résiliation anticipée du bail commercial des locaux sis, 173-179 rue du Chevaleret à Paris (13^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondant au versement de l'indemnité, d'un montant de 89.209 euros, sera imputée, pour l'exercice budgétaire 2013, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris (rubrique 561, chapitre 17).